



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents(es) : Michel Boisvert, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine;

Sont absents: Yan Bussièrès, Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer,

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9197-10-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9198-10-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9199-10-2025

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 9 septembre au 1^{er} octobre 2025:

Comptes: 618 162.59 \$

Salaires : 29 530.65 \$

Total : 647 693.24 \$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

9200-10-2025

CORRESPONDANCES

PV – OH Pierre-De Saurel

MRC Pierre-De Saurel – Nouvelle relance concernant le programme PADTC

Bilan Tournoi de soccer 2025 – LAMR

MRC Pierre-De Saurel – rapport Cadets été 2025

Cain Lamarre – remerciement renouvellement entente 2026

9201-10-2025

RAPPORT MRC ET COMITÉS

9202-10-2025

DEMANDE DES CONTRIBUABLES (aucune demande)

9203-10-2025

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose les états comparatif au 1^{er} octobre 2025 et ce selon l'article du C.M. article 176.4.

9204-10-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 437-2024 RELATIF À LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Mme Annie Laliberté présente et donne avis de motion concernant le règlement 437-2024 relatif à la vidange des installations septiques et copie est disponible pour consultation.

9205-10-2025

AUTORISATION À LA DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Robert reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le **31 décembre 2026** le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉ

9206-10-2025

APPUI – DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE AU MELCC

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « la poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités par l'adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation et que leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux ;

CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour centrer sur ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les indicateurs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables ;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères),

QUE la Municipalité de Saint-Robert dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate ;

QUE la Municipalité demande au ministère de l'environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée ;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires ;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires ;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables ;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

QUE la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu ;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Au ministre de l' Agriculture, des Pêcheries et de l' Alimentation;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- À l'Union des Producteurs Agricoles du Québec;
- Aux députés provinciaux concernés ;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- À toutes les municipalités du Québec, afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires.

ADOPTÉ

9207-10-2025

REMBOURSEMENT FRAIS DE CONGRÈS FMQ 2025

Sur proposition de Michel Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de rembourser les frais de congrès de la FQM 2025 qui a eu lieu à Québec, du 25 au 27 septembre 2025, aux élus nommés ci-dessous:

Gilles Salvas	1 449.92\$	Joël Pelletier	1 237.41\$
Annie Laliberté	904.99\$	Myriam Chapdelaine	1 214.91\$

Le remboursement est fait seulement sur l'hébergement, les repas (sans pourboire et sans alcool), le déplacement et le stationnement et cette procédure sera récurrente pour chaque année de congrès.

ADOPTÉ

9208-10-2025

AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #1 – LES ENTREPRISES DELORME INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a octroyé à **Les Entreprises Delorme inc.** le contrat pour les travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin de Saint-Robert;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a transmis le **décompte progressif #1** pour les travaux exécutés conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur responsable du projet;

ATTENDU QUE l'ingénieur au dossier a procédé à la vérification des travaux et recommande le paiement du décompte #1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Laliberté, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Robert autorise le paiement du **décompte progressif #1** au montant de **219 150,44 \$ taxes incluses**, à **Les Entreprises Delorme inc.**, pour les travaux de remplacement de l'aqueduc du chemin de Saint-Robert;
2. **QUE** la directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à procéder audit paiement.

ADOPTÉ

9209-10-2025

APPROBATION D'ENGAGEMENT AIDE INSPECTEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi le **16 septembre 2025** afin de combler le poste d'aide-inspecteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un total de **12 mises en candidature** dans le cadre de ce processus de recrutement;

ATTENDU QUE les candidatures ont été analysées et que des entrevues ont été réalisées afin de retenir la personne répondant le mieux aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Boisvert, et résolu à l'unanimité :

D'embaucher M. Mickaël Archambault au poste d'**aide-inspecteur**, et ce, selon les conditions prévues à l'entente de travail;

- **QUE** l'entrée en fonction soit fixée au 6 octobre 2025;
- **QU'**une probation de 6 mois est applicable, soit jusqu'au 6 avril 2026



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

- **QUE** le maire et/ou la directrice générale/greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9210-10-2025

**AUGMENTATION DE LA LIMITE QUOTIDIENNE – ACCÈSD –
PAIEMENT DE FACTURES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert utilise le service **AccèsD affaires** de la Caisse Desjardins pour effectuer ses transactions financières, notamment le paiement des factures;

ATTENDU QUE la limite quotidienne actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins de la Municipalité, particulièrement lors du règlement de factures importantes ou de plusieurs paiements regroupés;

ATTENDU QU’il est opportun d’augmenter cette limite afin d’assurer une meilleure gestion des paiements et d’éviter des délais dans le règlement des comptes fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par Michel Boisvert et résolu à l’unanimité:

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Robert autorise l’augmentation de la limite quotidienne de paiement de factures dans AccèsD affaires à un montant de 100 000\$;
2. **QUE** la directrice générale/greffière-trésorière, soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Desjardins pour mettre en application la présente résolution.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l’intention des personnes présentes

9211-10-2025

DIVERS

**A) AUTORISATION EXCEPTIONNEL À LAMBERT GRENIER – TRAVAUX
PONT ROUTE 132**

Début des travaux en dehors des heures prévues (RM2017, chapitre 6, article 6.1.5)

ATTENDU QUE le règlement RM2017, chapitre 6, article 6.1.5 prévoit que les travaux de construction, de rénovation, de réparation ou d’entretien doivent être effectués uniquement durant les heures autorisées, soit de 7h à 21h,

ATTENDU QU’il est nécessaire, pour des raisons opérationnelles et de sécurité, de permettre exceptionnellement le début de certains travaux en dehors des heures prévues au règlement;

ATTENDU QUE la demande formulée par Lambert & Grenier (entrepreneur) vise à débiter les travaux entre le 6 et le 17 octobre 2025 entre 6 heures et 21h, afin de faire la préparation pour l’asphaltage du pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Chapdelaine et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Robert autorise, à titre exceptionnel et conformément au règlement RM2017, chapitre 6, article 6.1.5, le début des travaux à partir de 6h à 21h pour effectuer les travaux de pulvérisation qui seront exécutés par Lambert & Grenier, entre le 6 et le 17 octobre 2025;
2. **QUE** les mesures nécessaires soient mises en place afin de limiter les nuisances pour les citoyens;
3. **QUE** la présente autorisation soit valide uniquement pour la période mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

9212-10-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 52, Michel Boisvert propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas
maire

Mme Nathalie Lussier
directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

1^{er} octobre 2025